



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 DU GENERAL DE GAULLE
02260 LA CAPELLE

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 19 février 2024

Délibération : N° 2024-12

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 11

Votants : 15

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Patrice POULAIN

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Kelly CATILLON ayant donné pouvoir à Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Andrew BOIVENT ayant donné pouvoir à Grégory RONDIER, Rémy WALME, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART, Sylvie LOCATELLI, Régis FOSTIER ayant donné pouvoir à Patrice POULAIN, Sandrine HAVY

Secrétaire de séance :

Marie-France DESIMEUR-CLOUX

Extension du réseau de vidéoprotection

DELIBERATION

Par arrêté préfectoral du 4 août 2021, la commune de La Capelle a obtenu l'autorisation d'installer un réseau de vidéoprotection sur son territoire. Aujourd'hui, il est envisagé d'installer trois caméras supplémentaires afin de compléter le maillage en centre-bourg.

Sollicitée, la société Demousselle, prestataire des caméras précédemment installées, estime le coût de ces caméras à 10 863,83 € HT soit 13 036,60 € TTC. Cette pose nécessite également un câblage supplémentaire réalisé par l'USEDA pour un montant de 5 651,81 € HT, soit un coût total de travaux de 16 515,64 € HT (18 688,41 € TTC).

Par délibération 2023-58 du 28 novembre 2023, le Conseil Municipal a approuvé le projet d'extension et de demande de subvention auprès du FIPDR au taux de 50 %. Aujourd'hui, il est désormais possible de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour une extension de réseau à un taux de 20 %.

Plan de financement HT

Projet	Dépenses HT	Recettes
Extension réseau vidéoprotection	16 515,64 €	FIPDR (50 %) 8 257,82 €
		Conseil Régional (20 %) 3 303,13 €
Participation communale (30 %)		4 954,69 € HT
Total		16 515,64 € HT

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE le projet d'extension de vidéoprotection sur le territoire communal ;

APPROUVE le plan de financement exposé ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à solliciter les différentes autorisations nécessaires à cette extension ;

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional des Hauts de France au taux maximal de 20 % du coût total des travaux et à signer tous les documents y afférant ;

SOLLICITE une autorisation de démarrage anticipé des travaux ;

S'ENGAGE à prendre en charge la part non couverte par la subvention ;

PRECISE que les crédits les crédits seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice concerné.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,

Lecture faite les membres ont signé au registre.

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 19 février 2024

Le Maire

Johann WERY



La Secrétaire de séance,

Marie - France DESIMEUR-CLOUX